

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2014**

A une séance ordinaire tenue le 16 juin 2014 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

**EST ABSENTE :**

Madame la conseillère	Rosa Borreggine
-----------------------	-----------------

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 338-06-2014**  
**ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé après avoir retiré l'item 10.4 et en ajoutant l'item 14.2 tournoi de golf Ville d'Estérel:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 2014**
- 4- **Règlements**
  - 4.1- Avis de motion : Règlement relatif à l'enlèvement, au transport et à la disposition des matières résiduelles (*règlement 404-2014*)
- 5- **Soumissions**

- 5.1- Camion Toyota Tundra 4 x 4 cabine régulière caisse longue pour le service des travaux publics et génie
- 5.2- Camion Toyota Tundra 4 x 4 cabine double pour le service des travaux publics et génie
- 5.3- Camion 6 roues 4 x 4 et équipements

## **6- Administration et Finances**

- 6.1- Dépôt du rapport du greffier au conseil conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* confirmant la participation des membres du conseil à une formation
- 6.2- Autorisation pour la signature d'une servitude pour fin de parc sur le chemin Lilly
- 6.3- Mandat bureau de notaire pour des servitudes de passage sur les lots 3 431 095 et 3 431 094
- 6.4- Renouvellement du statut de «zone touristique»
- 6.5- Aide financière à la Chambre de Commerce pour le spectacle spécial à l'Action de Grâce (5 000 \$)
- 6.6- Dépôt procès-verbal de correction règlement 403-2014
- 6.7- Entente pour le service de location de timbreuse
- 6.8- Indicateurs de gestion 2013 pour dépôt
- 6.9- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

## **7- Sécurité publique**

- 7.1- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 31 mai 2014

## **8- Travaux publics et génie**

- 8.1- Contrat d'entretien des chemins pour l'hiver 2014-2015 avec le Ministère des Transports du Québec
- 8.2- Remise de retenue ABC Rive-Nord pavage 2013 (25 971,11 \$ taxes en sus)

## **9- Environnement**

- 9.1- Avance de fonds à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont/Saint-Sauveur pour son budget d'opération 2014

## **10- Urbanisme (10.1 à 10.22 : *Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 2 juin 2014*)**

- 10.1- 252, rue Principale : « Le vieux four » Changement de couleur, plans 2014-098
- 10.2- 454, chemin Birchwood : Démolition, plans 2014-099

- 10.3- 70, rue Principale : « Clinique médicale Saint-Sauveur »  
Agrandissement, plans 2014-100
- ~~10.4- 200, rue Principale : « 9298-6850 Québec inc. » Revêtement  
extérieur, plans 2014-101~~
- 10.5- 114, avenue de l'Église : « Coach » Remise, plans 2014-102
- 10.6- 171 et 171 A, rue Principale : Galerie, plans 2014-113
- 10.7- 140, rue Principale : « Le Sauvignon » Changement de couleurs  
et garde-corps, plans 2014-115
- 10.8- 77, avenue de l'Église : Rénovation, plans 2014-119
- 10.9- 175, chemin Jean-Adam, local 101 : « La Garde Robe »  
Enseigne communautaire, plans 2014-103
- 10.10-194, rue Principale : « Noushka » Enseigne suspendue, plans  
2014-104
- 10.11-249, rue Principale : « Rouge Rouge Café » Auvent, plans 2014-  
105
- 10.12-20, avenue Saint-Denis : « Esthétique Lucie Forget » Enseigne  
sur poteau, plans 2014-106
- 10.13-36, avenue de la Gare, local 104 : « Noritech » Enseignes  
communautaire et projetante, plans 2014-107
- 10.14-100 F, avenue Guindon : « Crocs » Enseigne à plat, plans 2014-  
108
- 10.15-102, avenue de la Gare : « Évolution photographie » Enseigne  
communautaire, plans 2014-110
- 10.16-304, rue Principale : « Rona Dagenais » Enseignes à plat et  
communautaire, plans 2014-111
- 10.17-200, rue Principale, local 9 : « Beudry, Jarry et Garneau inc. »  
Auvent et enseignes communautaire et suspendue, plans 2014-  
116
- 10.18-407 D, rue Principale : « Joly CPA » Enseigne communautaire,  
plans 2014-117
- 10.19-Dérogation mineure 1 000, chemin Avila, local 1D : « Second  
Cup » Plans 2014-112
- 10.20-Dérogation mineure *accord de principe* 345, rue Principale :  
« Axe Consortium » Plans 2014-118
- 10.21-Dérogation mineure 111, chemin du Terrier : Plans 2014-095  
(*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.22-Dérogation mineure Chemin des Basques : « 9214-2470 Québec  
inc. » Plans 2014-096 (*Période de question sur la dérogation  
mineure seulement*)
- 10.23-Mandat aviseurs légaux ordonnance de démolition du 237  
chemin du Lac Breton

10.24- Mandat aviseurs légaux ordonnance de sauvegarde 88-90 Cyr

10.25- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 mai 2014

**11- Vie Communautaire**

**12- Ressources Humaines**

12.1- Engagement technicienne en urbanisme période du 7 juillet au 12 septembre 2014

12.2- Engagement *contremaître voirie* pour le service des travaux publics et génie

12.3- Engagement électromécanicien en remplacement d'un congé sans solde d'une année

12.4- Engagement chauffeur temporaire service des travaux publics et génie

**13- Correspondance**

**14- Points nouveaux**

14.1- Amendement résolution 486-08-2013 mandat bureau de notaire servitudes réseau d'aqueduc entre Carmen et du Vallon

14.2 Tournoi de golf Ville d'Estérel

**15- Période de questions du public (L.C.V. 322)**

**16- Levée de l'assemblée**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 339-06-2014**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2014**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2014 est approuvé tel que déposé.

**AVIS DE MOTION 340-06-2014**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2014**  
**RELATIF À L'ENLÈVEMENT, AU TRANSPORT**  
**ET À LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 404-2014 relatif à l'enlèvement, au transport et à la disposition des matières résiduelles. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également dispense de lecture.

**RÉSOLUTION 341-06-2014**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**  
**CAMION TOYOTA TUNDRA 4 X 4 CABINE RÉGULIÈRE**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 9 juin 2014 à 11 h 00 pour l'achat d'un camion Toyota Tundra 4 x 4 cabine régulière et caisse longue;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Alain Dubois agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu trois (3) soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
Lévis Toyota	36 567,80 \$
Toyota Lachute	37 517,49 \$
Automobile Léveillé	38 489,01 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 9 juin 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt numéro 401-2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 36 567,80 \$ incluant les taxes, présentée par Lévis Toyota est acceptée pour l'achat d'un camion Toyota Tundra 4 x 4 cabine régulière et caisse longue et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 342-06-2014**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**  
**CAMION TOYOTA TUNDRA 4 X 4 CABINE DOUBLE**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 9 juin 2014 à 11 h 00 pour l'achat d'un camion Toyota Tundra 4 x 4 cabine double;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Alain Dubois agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu quatre (4) soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
Alix automobile Toyota	36 061,66 \$
Lévis Toyota	36 261,86 \$
Toyota Lachute	37 063,34 \$
Automobile Léveillé	38 025,67 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 9 juin 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt numéro 401-2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 36 061,66 \$ incluant les taxes, présentée par Alix automobile Toyota est acceptée pour l'achat d'un camion Toyota Tundra 4 x 4 cabine double et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 343-06-2014**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**  
**CAMION 6 ROUES 4 X4 ET ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 9 juin 2014 à 11 h 00 pour l'achat d'un camion 6 roues 4 x 4 et équipements;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Alain Dubois agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
Globocam inc	222 239,78 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 9 juin 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt numéro 401-2014;

Il est dûment proposé Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 222 239,78 \$ incluant les taxes, présentée par Globocam inc est acceptée pour l'achat d'un camion 6 roues 4 x 4 avec équipements et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**COMMENTAIRE 344-06-2014**  
**PARTICIPATION DES MEMBRES**  
**DU CONSEIL À UNE FORMATION**

En conformité avec l'article 15 de *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* le greffier confirme que tous les membres du conseil ont suivi une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Cette formation doit notamment viser à susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale, favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie et permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci.

**RÉSOLUTION 345-06-2014**  
**SIGNATURE D'UNE SERVITUDE**  
**POUR FIN DE PARC SUR LE CHEMIN LILLY**

ATTENDU la description technique préparée par Richard Barry arpenteur-géomètre en date du 22 mai 2014 sous ses minutes 6027 pour la servitude d'une piste de randonnée et de ski de fonds sur une partie des lots 5 277 436, 5 277 435 et 5 277 434;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tout document pertinent en relation avec la servitude identifiée sur les lots 5 277 436, 5 277 435 et 5 277 434 tel que préparée par Richard Barry arpenteur géomètre et ce suite au lotissement du chemin Lilly.

**RÉSOLUTION 346-06-2014**  
**MANDAT BUREAU DE NOTAIRE**  
**SERVITUDES DE PASSAGE**  
**SUR LES LOTS 3 431 095 ET 3 431 094**

ATTENDU Le projet pour relier les pistes de randonnées et de ski de fonds du chemin Lilly avec le chemin du Domaine Saint-Sauveur ;

ATTENDU Les consentements des propriétaires des lots 3 431 094 et 3 431 095 afin d'octroyer à la Ville de Saint-Sauveur un droit de passage;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur général en date du 2 juin 2014 afin de mandater un bureau de notaire pour la préparation des actes de servitude nécessaires;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimentement résolu;

QUE: Le bureau de Major, Lazure soit mandaté pour la préparation des actes de servitude sur les lots 3 431 094 et 3 431 095 selon la description technique préparée par Richard Barry arpenteur-géomètre en date du 30 mai 2014 sous ses minutes 6044.

Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tout document pertinent en relation avec la présente servitude.

**RÉSOLUTION 347-06-2014**  
**RENOUVELLEMENT – STATUT DE « ZONE TOURISTIQUE »**

ATTENDU : Que la Ville de Saint-Sauveur possède le statut de « zone touristique » en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*;

ATTENDU : Que la Ville de Saint-Sauveur doit soumettre une demande auprès du Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations pour le renouvellement de ce statut;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimentement résolu;

QUE : Demande soit faite auprès du Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations pour le renouvellement du statut de « zone touristique » de la Ville de Saint-Sauveur, et ce, en respect avec l'article 13 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*.

**RÉSOLUTION 348-06-2014**  
**AIDE FINANCIÈRE**  
**CHAMBRE DE COMMERCE**

ATTENDU Le projet de la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur pour tenir la fin de semaine de l'Action de Grâce un spectacle additionnel dans le parc Georges-Filion avec la chanteuse Michèle Richard;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 10 juin 2014;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur verse une subvention de l'ordre de 5 000 \$ à la Chambre de Commerce pour l'organisation du spectacle de Michèle Richard la fin de semaine de l'Action de Grâce 2014.

**COMMENTAIRE 349-06-2014**  
**DÉPÔT PROCÈS-VERBAL**  
**CORRECTION RÈGLEMENT 403-2014**



Lors du dépôt auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'organisation du territoire des différents documents en relation avec le règlement 403-2014, il a été noté que certains chiffres entre le règlement, l'avis de motion et la résolution d'adoption ne concordent pas. Il fut convenu avec le Ministère, en conformité avec l'article 92.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, de modifier les documents pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents.

**RÉSOLUTION 350-06-2014**  
**LOCATION DE TIMBREUSE**

ATTENDU Que la location de la timbreuse pour le service de l'Administration vient à échéance;

ATTENDU L'offre de service de la firme Pitney Bowes;

ATTENDU Le rapport au conseil par le trésorier en date du 9 juin 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à renouveler la location de la timbreuse au coût de 148,59 \$ taxes en sus par trois (3) mois pour les trois (3) prochaines années.

**COMMENTAIRE 351-06-2014**  
**INDICATEURS DE GESTION 2013**

Le trésorier dépose auprès du conseil les indicateurs de gestion de la Ville de Saint-Sauveur pour l'exercice financier 2013.

**RÉSOLUTION 352-06-2014**  
**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 12 juin 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques à émettre (nos 36535 à 36805) pour la période du 15 mai au 11 juin 2014 au montant de 2 272 127,12 \$ est acceptée.

**COMMENTAIRE 353-06-2014**  
**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS**  
**SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT**

Les statistiques des interventions par le service des incendies en mai 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 33 interventions durant le mois dont, entre autre, 6 entraides, 2 feux d'installation électrique, 2 feux de bâtiments et 8 systèmes d'alarme en opération.

**RÉSOLUTION 354-06-2014**  
**ENTRETIEN DES CHEMINS HIVER 2014-2015**  
**AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU La proposition du Ministère des Transports du Québec Centre de services de Saint-Jérôme pour le renouvellement du contrat d'entretien d'hiver des routes provinciales dans les limites de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur le renouvellement du contrat d'entretien d'hiver des routes provinciales dans les limites de Saint-Sauveur pour l'année 2014-2015 au montant de 96 800, \$.

**RÉSOLUTION 355-06-2014**  
**LIBÉRATION DE RETENUE**  
**PAVAGE DE RUES 2013**

ATTENDU Les travaux de pavage de diverses rues par la firme ABC Rive-Nord;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 15 mai 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unaniment résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme ABC Rive-Nord la retenue pour les travaux de pavage 2013 au montant de 25 971,11 \$ taxes en sus, les travaux ayant été exécutés en conformité avec le devis d'appel d'offres le tout conditionnel à l'obtention par la Ville des quittances des sous-traitants et fournisseurs qui ont déclaré leur contrat.

**RÉSOLUTION 356-06-2014**  
**AVANCE DE FONDS – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**  
**USÉES DE PIEDMONT, SAINT-SAUVEUR ET**  
**SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS**

ATTENDU : La recommandation du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts portant le numéro 05-05-14 émise lors de la réunion du 26 mai 2014;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 27 mai 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unaniment résolu;

QUE : La deuxième avance de fonds suivante, pour l'année 2014, soit remise à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts :

1. Contribution de Saint-Sauveur-des-Monts : 121 159,87 \$
2. Contribution de Saint-Sauveur : 76 603,38 \$

**RÉSOLUTION 357-06-2014**  
**252, RUE PRINCIPALE : « LE VIEUX FOUR »**  
**CHANGEMENT DE COULEUR, PLANS 2014-098**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0181 présentée le 30 avril 2014 pour la propriété du 252, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-098, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 252, rue Principale.

**RÉSOLUTION 358-06-2014**  
**454, CHEMIN BIRCHWOOD :**  
**DÉMOLITION, PLANS 2014-099**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0217 présentée le 8 mai 2014 pour la propriété du 454, chemin Birchwood;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU que nonobstant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

ATTENDU qu'une expertise professionnelle en date du 7 juin 2014 a été déposé par M Motez Nached, ingénieur, afin d'évaluer l'état de l'immeuble eu égard à un risque, à la sécurité ou sa solidité et concluant que le bâtiment devrait être démoli en entier;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accepte les plans 2014-099, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de démolition pour la propriété du 454, chemin Birchwood.

**RÉSOLUTION 359-06-2014**  
**70, RUE PRINCIPALE :**  
**« CLINIQUE MÉDICALE SAINT-SAUVEUR »**  
**AGRANDISSEMENT, PLANS 2014-100**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0079 présentée le 5 mai 2014 pour la propriété du 70, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-100, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 70, rue Principale.

**RÉSOLUTION 360-06-2014**  
**114, AVENUE DE L'ÉGLISE : « COACH »**  
**REMISE, PLANS 2014-102**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0235 présentée le 15 mai 2014 pour la propriété du 114, avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-102, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 114, avenue de l'Église.

**RÉSOLUTION 361-06-2014**  
**171 ET 171 A, RUE PRINCIPALE :**  
**GALERIE, PLANS 2014-113**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0281 présentée le 26 mai 2014 pour la propriété du 171 et 171 A, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-113, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 171 et 171 A, rue Principale.

*Madame la conseillère Diane Dufour Flynn se retire de la discussion pour le point suivant.*

**RÉSOLUTION 362-06-2014**  
**140, RUE PRINCIPALE : « LE SAUVIGNON »**  
**CHANGEMENT DE COULEURS ET GARDE-CORPS,**  
**PLANS 2014-115**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0763 présentée le 5 septembre 2013 pour la propriété du 140, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU que nonobstant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accepte les plans 2014-115, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction, en remplacement des plans 2013-187 pour la propriété du 140, rue Principale.

**RÉSOLUTION 363-06-2014**  
**77, AVENUE DE L'ÉGLISE :**  
**RÉNOVATION, PLANS 2014-119**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0162 présentée le 22 avril 2014 pour la propriété du 77, avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-119, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 77, avenue de l'Église.

**RÉSOLUTION 364-06-2014**  
**175, CHEMIN JEAN-ADAM, LOCAL 101**  
**« LA GARDE ROBE » ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE,**  
**PLANS 2014-103**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0121 présentée le 5 mai 2014 pour la propriété du 175, chemin Jean-Adam, local 101;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-103, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 175, chemin Jean-Adam, local 101.

**RÉSOLUTION 365-06-2014**  
**194, RUE PRINCIPALE : « NOUSHKA »**  
**ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2014-104**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0238 présentée le 15 mai 2014 pour la propriété du 194, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-104, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 194, rue Principale.

**RÉSOLUTION 366-06-2014**  
**249, RUE PRINCIPALE : « ROUGE ROUGE CAFÉ »**  
**AUVENT, PLANS 2014-105**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0054 présentée le 14 mai 2014 pour la propriété du 249, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-105, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 249, rue Principale.

**RÉSOLUTION 367-06-2014**  
**20, AVENUE SAINT-DENIS :**  
**« ESTHÉTIQUE LUCIE FORGET »**  
**ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2014-106**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0290 présentée le 23 mai 2014 pour la propriété du 20, avenue Saint-Denis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-106, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 20, avenue Saint-Denis.

**RÉSOLUTION 368-06-2014**  
**36, AVENUE DE LA GARE, LOCAL 104 : « NORITECH »**  
**ENSEIGNES COMMUNAUTAIRE ET PROJETANTE,**  
**PLANS 2014-107**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0249 présentée le 20 mai 2014 pour la propriété du 36, avenue de la Gare, local 104;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-107, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 36, avenue de la Gare, local 104.

**RÉSOLUTION 369-06-2014**  
**100 F, AVENUE GUINDON : « CROCS »**  
**ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2014-108**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0250 présentée le 22 mai 2014 pour la propriété du 100 F, avenue Guindon;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-108, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 100 F, avenue Guindon.

**RÉSOLUTION 370-06-2014**  
**102, AVENUE DE LA GARE : « ÉVOLUTION PHOTOGRAPHIE »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-110**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0252 présentée le 22 mai 2014 pour la propriété du 102, avenue de la Gare;



ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-110, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 102, avenue de la Gare.

**RÉSOLUTION .371-06-2014**  
**304, RUE PRINCIPALE : « RONA DAGENAI »**  
**ENSEIGNES À PLAT ET COMMUNAUTAIRE,**  
**PLANS 2014-111**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0278 présentée le 23 mai 2014 pour la propriété du 304, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-111, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 304, rue Principale.

**RÉSOLUTION 372-06-2014**  
**200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 9 :**  
**« BEAUDRY, JARRY ET GARNEAU INC. »**  
**AUVENT ET ENSEIGNES COMMUNAUTAIRE ET SUSPENDUE,**  
**PLANS 2014-116**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0264 présentée le 23 mai 2014 pour la propriété du 200, rue Principale, local 9;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-116, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 200, rue Principale, local 9.

**RÉSOLUTION 373-06-2014**  
**407 D, RUE PRINCIPALE : « JOLY CPA »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE,**  
**PLANS 2014-117**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0282 présentée le 23 mai 2014 pour la propriété du 407 D, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-117, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 407 D, rue Principale.

**RÉSOLUTION 374-06-2014**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**1 000, CHEMIN AVILA, LOCAL 1D :**  
**« SECOND CUP » PLANS 2014-112**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014;

ATTENDU les critères réglementaires applicables à cette demande;

ATTENDU les arguments présentés par le requérant concernant notamment la localisation de l'établissement et sa visibilité depuis une artère principale;

ATTENDU qu'une dérogation mineure peut être accordée lorsque l'application d'un règlement pose un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU l'évaluation de ce préjudice;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse une dérogation mineure à l'article 281. 3° du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre l'installation d'une enseigne de 3 m<sup>2</sup> plutôt que 1 m<sup>2</sup>, tel que prescrit, pour la propriété du 1 000, chemin Avila.

**RÉSOLUTION 375-06-2014**  
**DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE**  
**345, RUE PRINCIPALE : « AXE CONSORTIUM »**  
**PLANS 2014-118**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 2 juin 2014;

ATTENDU que les dispositions du règlement de zonage ne sont pas concordantes aux exigences du Code national du bâtiment dans le cadre de ce projet de construction;

ATTENDU qu'une dérogation mineure peut être accordée lorsque l'application d'un règlement pose un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU l'évaluation de ce préjudice;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure à l'article 224 du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre un revêtement extérieur horizontal de type acier pré-peint plutôt que les types prescrits par le code A, pour la propriété du 345, rue Principale.

**RÉSOLUTION 376-06-2014**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**111, CHEMIN DU TERRIER :**  
**PLANS 2014-095**

ATTENDU La résolution 320-05-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 28 mai 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 250 du règlement no 222-2008, afin de permettre un quai ayant une superficie de 42 m<sup>2</sup> plutôt que 20 m<sup>2</sup> tel que prescrit.

**RÉSOLUTION 377-06-2014**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**CHEMIN DES BASQUES :**  
**« 9214-2470 QUÉBEC INC. »**

**PLANS 2014-096**

ATTENDU La résolution 321-05-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 28 mai 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 31 du règlement de lotissement no 223-2008, afin de permettre la création d'un seul lot de moins de 5 000 m<sup>2</sup>, à partir des lots projetés 5 496 047 et 5 496 048, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée située à moins de 100 m d'un cours d'eau.

**RÉSOLUTION 378-06-2014**  
**MANDAT AVISEURS LÉGAUX**  
**ORDONNANCE DE SAUVEGARDE**  
**237, CHEMIN DU LAC-BRETON**

ATTENDU l'incendie survenu le 13 octobre 2012 au 237, chemin du Lac Breton;

ATTENDU que le bâtiment a été complètement rasé par les flammes lors de ce sinistre et n'a plus de valeur au rôle d'évaluation;

ATTENDU l'article 45 du règlement de construction no. 224-2008 qui prévoit qu'une construction incendiée à plus de 50% de sa valeur telle que portée au rôle d'évaluation doit être démolie, les fondations démolies ou remplies et le terrain entièrement déblayé dans les six (6) mois suivant l'incendie;

ATTENDU la mise en demeure transmise au propriétaire de l'immeuble le 10 février 2014;

ATTENDU qu'aucun travail de sécurisation du terrain ou de la construction incendiée, de démolition, de restauration, de démantèlement ou de nettoyage de l'immeuble n'a été entrepris à ce jour;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le cabinet Prévost, Fortin, D'Aoust soit mandaté pour déposer devant la Cour supérieure du Québec les ordonnances et requêtes nécessaires afin d'obtenir la démolition du bâtiment et la sécurisation du site.

**RÉSOLUTION 379-06-2014**  
**MANDAT AVISEURS LÉGAUX**  
**ORDONNANCE DE SAUVEGARDE**  
**88-90, AVENUE CYR**

ATTENDU la délivrance d'un permis de construction le 14 octobre 2008 et renouvellement du permis le 3 mars 2010 pour le bâtiment situé au 88-90 rue Cyr;

ATTENDU qu'à ce jour les travaux de finition extérieure dudit bâtiment ainsi que les travaux d'aménagement paysagers ne sont toujours pas complétés;

ATTENDU qu'aucune action ou aucun geste du propriétaire ne nous permet de conclure qu'il remédiera à la situation;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le cabinet Prévost Fortin D'Aoust soit mandaté pour entreprendre devant la Cour supérieure du Québec toutes les procédures nécessaires afin que les travaux de finition extérieure du bâtiment et que les travaux d'aménagement paysagers de l'immeuble situé au 88-90 rue Cyr soient complétés et qu'à défaut la municipalité puisse les entreprendre aux frais du propriétaire.

#### **COMMENTAIRE 380-06-2014** **STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

Les statistiques de construction du mois de mai 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 106 permis d'émis pour un total de 1 882 000 \$ soit un total à date pour l'année 2014 de 5 152 000 \$.

#### **RÉSOLUTION 381-06-2014** **ENGAGEMENT TECHNICIENNE EN URBANISME** **PÉRIODE DU 7 JUILLET AU 12 SEPTEMBRE 2014**

ATTENDU Le surcroît de travail durant la période estivale et pour minimiser l'effet des vacances annuelles des employés du service de l'urbanisme sur le service à la clientèle;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 28 mai 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE La direction du service de l'urbanisme maintienne à son emploi Madame Lise Martin pour la période du 7 juillet au 12 septembre 2014.

#### **RÉSOLUTION 382-06-2014** **ENGAGEMENT CONTREMAÎTRE VOIRIE ÉGOUT AQUEDUC** **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU : Qu'il est prévu procéder à l'embauche d'un contremaître voirie égout aqueduc pour le service des travaux publics et génie en respect avec le nouvel organigramme du service;

ATTENDU Les rencontres de sélection tenues par Messieurs Jean Beaulieu directeur général, Michel Filion directeur des

Ressources Humaines et Alain Dubois directeur du service des travaux publics et génie;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 12 juin 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE : la Ville de Saint-Sauveur retienne les services de Monsieur Alain Deslandes pour occuper le poste de contremaître voirie pour le service des travaux publics et génie selon les conditions de travail prévues à la politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Saint-Sauveur au maximum de l'échelle salariale prévue pour le poste de contremaître incluant cinq (5) semaines de vacances et ce dès la première année. L'embauche permanente de Monsieur Deslandes est conditionnelle à une période de probation de six (6) mois à compter de la date d'entrée en fonction.

**RÉSOLUTION 383-06-2014**  
**ENGAGEMENT ÉLECTROMÉCANICIEN**  
**REMPLACEMENT D'UN CONGÉ SANS SOLDE**

ATTENDU Le départ pour un congé sans solde d'une année de l'un des électromécaniciens de la Ville il est devenu nécessaire de procéder à l'embauche d'un électromécanicien sur une base temporaire;

ATTENDU Les rencontres de sélection tenues par Messieurs Michel Filion directeur des Ressources Humaines, Alain Dubois directeur du service des travaux publics et génie et Yves Lanthier contremaître au service des travaux publics et génie;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 12 juin 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE : La Ville de Saint-Sauveur retienne les services de Monsieur Michel Simard pour occuper le poste d'électromécanicien pour le service des travaux publics et génie selon les conditions de travail prévues à la convention collective de travail des employés de la Ville de Saint-Sauveur, durant le congé sans solde de Monsieur François Duchesne, avec un salaire horaire de 25,02 \$.

**RÉSOLUTION 384-06-2014**  
**ENGAGEMENT CHAUFFEUR TEMPORAIRE**  
**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU Le départ en congé de maladie d'un journalier opérateur;

ATTENDU Les rencontres de sélection tenues par Messieurs Michel Filion directeur des Ressources Humaines, Alain Dubois directeur du service des travaux publics et génie et Yves Lanthier contremaître au service des travaux publics et génie;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 12 juin 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu :

QUE : La Ville de Saint-Sauveur retienne les services de Monsieur Benoit Richer pour occuper le poste de chauffeur temporaire pour le service des travaux publics et génie selon les conditions de travail prévues à la convention collective de travail des employés de la Ville de Saint-Sauveur, durant la congé de maladie d'un employé du service, avec un salaire horaire de 21,06 \$.

**RÉSOLUTION 385-06-2014**  
**AMENDEMENT RÉSOLUTION 486-08-2013**  
**MANDAT BUREAU DE NOTAIRE SERVITUDES**  
**RÉSEAU D'AQUEDUC ENTRE CARMEN ET DU VALLON**

ATTENDU Le projet de la Ville de Saint-Sauveur pour relier les réseaux d'aqueduc entre les rue Du Vallon et Carmen et pour ce faire la Ville doit prendre des servitudes de passages sur différentes propriétés incluant l'enfouissement et l'entretien du réseau d'aqueduc;

ATTENDU La description technique des servitudes en question préparé par Roch Labelle arpenteur-géomètre sous ses minutes 12 290 en date du 24 octobre 2013;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 15 août 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unaniment résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents aux fins des présentes servitudes selon la description technique des servitudes en question préparé par Roch Labelle arpenteur-géomètre sous ses minutes 12290 en date du 24 octobre 2013 et que le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

Le bureau de Madame la notaire Lucie Béliveau est par la présente mandatée pour préparer les documents nécessaires.

La présente résolution abroge et remplace la résolution 486-08-2013.

**RÉSOLUTION 387-06-2014**  
**AIDE FINANCIÈRE TOURNOI DE GOLF**  
**VILLE DE L'ESTÉREL**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat d'un (1) billet pour le tournoi de golf au profit d'organismes à but non lucratif de la municipalité de L'Estérel qui se tiendra le 11 juillet 2014, et ce, à raison de 175 \$ le billet.

**RÉSOLUTION 388-06-2014**  
**REMERCIEMENTS**  
**MONSIEUR PIERRE GRAVEL**

Samedi 14 juin la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut tenait son assemblée générale annuelle et son président M. Gravel n'a pas renouvelé son mandat à la présidence.

En 2004, il y avait 10 membres à la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut quand M. Pierre Gravel a accepté de présider la Société.

Après 10 ans de bénévolat M. Gravel a fait en sorte que cette Société offre le service de généalogie et plusieurs autres services en histoire dans la communauté soit la revue *La Mémoire*, les conférences, un livre sur l'initiation de l'histoire des Laurentides et bien d'autres actions encore.

En 2014, la Société a 384 membres actifs et plus 722 membres ont acquis une carte durant ces 10 dernières années.

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu de féliciter et de remercier à M. Pierre Gravel pour son implication et dévouement pour sa communauté. Nous avons besoin dans une communauté d'hommes et de femmes qui par leur participation et implication font en sorte qu'il est agréable de vivre à Saint-Sauveur.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 389-06-2014**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

---

Normand Patrice  
Greffier

---

Jacques Gariépy  
Maire